

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**

Réglementant le stationnement  
devant le 5 Rue JB Betout

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière  
Vu la demande de Madame PETIT Elisabeth, nécessitant l'autorisation de stationnement d'un camion benne devant son domicile au 5 rue Jean-Baptiste Betout afin d'effectuer des travaux à son domicile,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux réalisés dans la maison située au 5 rue Jean-Baptiste Betout, à BESSINES-SUR-GARTEMPE, le stationnement sera interdit sur 5 mètres (côté droit en montant) devant le 5 rue Jean Baptiste Betout en raison du stationnement d'un camion benne du 9 août 2024 à 12h00 jusqu'au 21 août 2024 à 18h00.

**ARTICLE II :** La signalisation sera assurée par Mme PETIT Elisabeth.

**Madame PETIT devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
Madame PETIT Elisabeth

Fait et arrêté à Bessines, le 7 août 2024

La Maire,



Andréa BROUILLE